

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À L'HÔTEL DE  
VILLE DE GASPÉ, LE MERCREDI 14 JUILLET 2021 À 17 H**

Sont présents : Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée  
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville  
Michèle Fournier, maire de Cloridorme  
Nelson O'Connor, représentant de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général  
Martine Denis, secrétaire de direction

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le préfet suppléant, monsieur Noël Richard, déclare la réunion ouverte à 17 h.

**2. RÉSOLUTION 21-91 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION  
RÉGULIÈRE DU 14 JUILLET 2021**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière du 14 juillet 2021 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion régulière du 14 juillet 2021 et inscription à affaires nouvelles
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 9 juin 2021

**A) Gestion financière et administrative et ressources humaines**

4. Acceptation des déboursés du mois de juin 2021
5. Adoption du rapport annuel d'activités 2020 du Fonds région et ruralité, volet 2
6. Adoption du plan d'intervention et d'affectation des ressources d'Accès entreprise Québec
7. Répartition du budget 2021-2022 de RénoRégion
8. Hausse du plafond de la valeur foncière admissible au programme RénoRégion
9. Demande d'extension de délai pour le dépôt du rôle triennal 2022-2023-2024 pour les municipalités de Grande-Vallée, Petite-Vallée, Murdochville et les TNO de La Côte-de-Gaspé
10. Adoption des états financiers 2020 des Territoires non organisés de La Côte-de-Gaspé (TNO)

**B) Aménagement – Urbanisme et Environnement**

11. Certificat de conformité : Règlement 1156-11-52 amendant le règlement de zonage 1156-11 de la Ville de Gaspé

**C) Développement socioéconomique**

12. État des programmes d'aide financière

**D) Autres dossiers**

13. Adoption de la reddition de compte 2020-2021 dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité
14. Adoption du plan de communauté 2021 de la MRC de La Côte-de-Gaspé
15. Appui à la demande de financement pour le regroupement du service de gestion des matières résiduelles des municipalités de Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme
16. Appui à la demande de financement pour l'implantation d'un site de compostage pour les municipalités de Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme
17. Distribution des résidus d'asphalte par le MTQ
18. Affaire nouvelle :
- a) Autorisation de signatures pour et au nom de la MRC – Soutien au travailleur autonome
19. Période de questions pour le public
20. Ajournement ou levée de la réunion

**3. RÉSOLUTION 21-92 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2021**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 9 juin 2021 soit et est adopté.

**4. RÉSOLUTION 21-93 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUIN 2021**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de juin 2021 suivant : MRC : 135 471,00 \$, Pompiers : 3 329,61 \$, Constats d'infraction : 240,00 \$ et TNO : 2 830,16 \$ soient adoptés.

**5. RÉSOLUTION 21-94 : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020 DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ VOLET 2**

CONSIDÉRANT que la MRC doit, en vertu de l'article 40 de l'entente relative au région et ruralité volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, produire et adopter un rapport d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être déposé sur le site web de la MRC et envoyé au ministre à titre informatif, et ce conformément à l'entente;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC adopte le rapport annuel d'activités 2020 du Fonds région et ruralité volet 2.

**6. RÉSOLUTION 21-95 : ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION ET AFFECTATION DES RESSOURCES D'ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la MRC doit, en vertu de l'article 4.7 de la convention d'aide financière d'Accès entreprise Québec signée avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être déposé sur le site web de la MRC et envoyé au ministre à titre informatif, et ce conformément à l'entente;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC adopte le Plan d'intervention et d'affectation des ressources d'Accès entreprise Québec.

**7. RÉSOLUTION 21-96 : RÉPARTITION DU BUDGET 2021-2022 DE RÉNORÉGION**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de répartir entre les cinq municipalités l'enveloppe budgétaire allouée par le gouvernement du Québec pour le programme RénoRégion, exercice 2021-2022;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe totale est de 368 000 \$ pour 2021-2022;

CONSIDÉRANT que chaque dossier peut obtenir jusqu'à 12 000 \$ pour la réalisation des travaux;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé répartisse l'enveloppe 2021-2022 du programme RénoRégion tel que suit :

Gaspé :	16 plus le résiduel
Grande-Vallée :	3
Petite-Vallée :	3
Cloridorme :	7
Murdochville :	1

QUE le conseil de la MRC confirme que la liste des priorités RénoRégion soit celle établie par chacune des cinq municipalités et que l'inspecteur en fonction réalise les dossiers à partir des demandeurs qui auraient déposé leur demande auprès de leur municipalité respective.

**8. RÉOLUTION 21-97 : HAUSSE DU PLAFOND DE LA VALEUR FONCIÈRE ADMISSIBLE AU PROGRAMME RÉNORÉGION**

CONSIDÉRANT que la SHQ a haussé le plafond de la valeur foncière admissible au programme RénoRégion pour 2021-2022 à 120 000 \$;

CONSIDÉRANT que le plafond actuel est de 115 000 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC doit, par résolution, déterminer le plafond qu'elle entend utiliser, et ce jusqu'à concurrence du maximum établi par la SHQ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé établisse le plafond de la valeur foncière admissible au programme RénoRégion à 120 000 \$.

**9. RÉOLUTION 21-98 : DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 2022-2023-2024 POUR LES MUNICIPALITÉS DE GRANDE-VALLÉE, PETITE-VALLÉE, MURDOCHVILLE ET LES TNO DE LA CÔTE-DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT la Loi visant à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, loi sanctionnée le 17 mars 2020;

CONSIDÉRANT les impacts des mesures mises en place par le gouvernement du Québec afin de limiter la propagation de la Covid-19;

CONSIDÉRANT les impacts de la cyberattaque qu'a subis le Groupe Altus en juin dernier;

CONSIDÉRANT que l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale permet un report de la date du dépôt du rôle au plus tard le 31 octobre;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte de reporter le dépôt du rôle triennal 2022-2023-2024 des municipalités de Grande-Vallée, Petite-Vallée, Murdochville et des TNO de La Côte-de-Gaspé au 31 octobre 2021.

**10. RÉOLUTION 21-99 : ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2020 DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA CÔTE-DE-GASPÉ (TNO)**

CONSIDÉRANT le projet d'états financiers déposé;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les états financiers des Territoires non organisés de La Côte-de-Gaspé (TNO) au 31 décembre 2020 soient et sont adoptés tel que présentés.

**11. RÉOLUTION 21-100 : CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1156-11-52 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1156-11 DE LA VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté doit établir la conformité du règlement aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou de le désapprouver le cas contraire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Gaspé a adopté le règlement 1156-11-52 le 8 juillet 2021;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- approuve la conformité du règlement 1156-11-52;
- adopte la présente résolution approuvant le règlement 1156-11-52;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à la municipalité.

**12. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE**

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

**13. RÉSOLUTION 21-101 : ADOPTION DE LA REDDITION DE COMPTE 2020-2021 DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ**

CONSIDÉRANT le plan de communauté élaboration en concertation par les acteurs du développement social de la MRC de La Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT la conclusion d'une Alliance pour la solidarité permettra de mieux piloter la lutte contre la pauvreté au niveau local, supralocal et régional et d'établir une meilleure coordination et planification des activités;

CONSIDÉRANT la signature d'une entente avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie pour un financement de 30 000 \$ par année via l'Alliance pour les ressources humaines;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte la reddition de compte pour l'année 2020-2021 pour l'Alliance pour la solidarité.

**14. RÉSOLUTION 21-102 : ADOPTION DU PLAN DE COMMUNAUTÉ 2021 DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**

CONSIDÉRANT le plan d'action intégré en développement social élaboré par les partenaires pour la période de juillet à décembre 2021;

CONSIDÉRANT le budget associé à ce plan d'action;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le plan de communauté 2021 de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

**15. RÉSOLUTION 21-103 : APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE REGROUPEMENT DU SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MUNICIPALITÉS DE GRANDE-VALLÉE, PETITE-VALLÉE ET CLORIDORME**

CONSIDÉRANT les discussions et les démarches visant à regrouper le service de gestion des matières résiduelles des municipalités;

CONSIDÉRANT que ce regroupement vise une plus grande efficacité du service;

CONSIDÉRANT les indices de vitalisation de ces municipalités;

CONSIDÉRANT le coût élevé d'acquisition d'un camion pour la collecte des matières résiduelles;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé appuie les municipalités de Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme dans leur demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de pouvoir obtenir une aide financière, dans le cadre du Fonds régions et ruralité Volet 4 – Axe coopération municipale, qui répond réellement à la capacité d'investir des municipalités.

**16. RÉOLUTION 21-104 : APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'IMPLANTATION D'UN SITE DE COMPOSTAGE POUR LES MUNICIPALITÉS DE GRANDE-VALLÉE, PETITE-VALLÉE ET CLORIDORME**

CONSIDÉRANT les discussions et les démarches visant à regrouper le service de gestion des matières résiduelles des municipalités;

CONSIDÉRANT que ce regroupement vise une plus grande efficacité du service;

CONSIDÉRANT les indices de vitalisation de ces municipalités;

CONSIDÉRANT les coûts d'implantation d'un site de compostage;

CONSIDÉRANT que la distance séparant les municipalités du site existant le plus près rendent le projet non viable financièrement et écologiquement;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délicia Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé appuie les municipalités de Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme dans leur demande auprès du gouvernement du Québec pour l'obtention d'un financement répondant réellement à la capacité d'investir des municipalités, dans le but d'implanter un site de compostage conjoint sur leur territoire.

**17. RÉOLUTION 21-105 : DISTRIBUTION DES RÉSIDUS D'ASPHALTE PAR LE MTQ**

CONSIDÉRANT la demande du MTQ d'identifier un site de réception des résidus d'asphalte si un intérêt de la MRC est manifesté dans ce sens;

CONSIDÉRANT que le site en question doit obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT la Ville de Gaspé a déjà identifié un site pour cet usage et qu'un certificat est déjà demandé;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé informe le MTQ du site retenu pour recevoir les résidus d'asphalte, soit le 105, rue de la Station, étant le lot 4 054 557, cadastre du Québec.

**18. AFFAIRE NOUVELLE :**

**A) RÉSOLUTION 21-106 : AUTORISATION DE SIGNATURES POUR ET AU NOM DE LA MRC – SOUTIEN AU TRAVAILLEUR AUTONOME**

CONSIDÉRANT que la MRC a une entente de gestion concernant la mesure de Soutien au travailleur autonome avec Services Québec;

CONSIDÉRANT que monsieur Alain Paradis, directeur au développement, à la MRC est le responsable administratif de cette mesure;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le directeur au développement, monsieur Alain Paradis, soit autorisé à signer les documents et ententes relatifs à la mesure de Soutien au travailleur autonome pour et au nom de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Aucune question.

**20. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA RÉUNION**

Sur proposition de madame Délisca Ritchie Roussy, la réunion est levée à 17 h 5.

---

Noël Richard  
Préfet suppléant

---

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA  
Directeur général